

DIRECTION GÉNÉRALE DES PATRIMOINES

Sommaire

I. Introduction.....	1
II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles du ministère 2017- 2019.....	1
III. Présentation des principales actions par domaine.....	3
IV. Programme prévisionnel détaillé (tableaux annexes).....	5

I. Introduction

Le plan de formation 2018 de la direction générale des patrimoines s’inscrit dans le cadre pluriannuel de formation 2017-2019 fixé en partenariat avec le Secrétariat général. Plus de 150 stages sont programmés dans notre catalogue annuel pour un public d’environ 2 600 stagiaires. Le tableau joint ne tient pas compte du détail des stages à réaliser en cours d’année (stages à la demande de tel ou tel service ou stages individuels).

II. Traduction des orientations nationales pluriannuelles du ministère 2017- 2019

Au titre de la DGP, nous avons retenu 6 grandes orientations :

- la loi CAP : formations de sensibilisation et formations juridiques

La loi relative à la liberté de la création, à l’architecture et au patrimoine est un axe primordial des politiques de formation du département de la formation scientifique et technique (DFST) depuis le vote de la loi et les décrets d’application. Cela s’est concrétisé dès la fin 2016, à la demande du directeur général des patrimoines, par la mise en place de sessions de formation qui se sont poursuivies en 2017. D’autres formations sont à prévoir notamment avec la parution des décrets d’application.

- le domaine de la sécurité et de la sûreté

Les formations liées à ce sujet seront reconduites dans l'ensemble des services et plus particulièrement pour les personnels des SCN musées. Les formations PSC1, SST, SSIAP, habilitation électrique, Caces ... seront poursuivies, soit au titre de formations catalogue, soit au titre de formations « intra » (*in situ*). Le département relaiera au plus près des services, et en lien avec le Secrétariat général, les priorités ministérielles en la matière.

En ce qui concerne la sûreté, le département maintiendra et diversifiera son offre de formations, par spécialités métiers et en « inter-métiers ». Il développera aussi une sensibilisation des personnels encadrants à la prise en compte de la conduite à tenir en cas d’attentat.

Présentation du plan de formation 2018

- la poursuite des politiques de formation d'accueil des nouveaux arrivants

Le département de la formation scientifique et technique a poursuivi en 2017 la réalisation de formations d'accueil ou d'adaptation à l'emploi pour tous les personnels concernés de la direction générale en enrichissant son offre pour telle ou telle catégorie d'agents (voir personnels de l'archéologie ou techniciens des services culturels (TSC) accueil et surveillance). Le DFST prévoit de renforcer cette offre en 2018 au profit de la filière accueil et surveillance (ingénieur des services culturels et du patrimoine ISCP) et des agents de la régie des œuvres.- les formations aux applications informatiques.

- les formations aux applications informatiques

Le DFST accompagne depuis longtemps les services à l'utilisation des outils applicatifs. Ces actions, d'un fort enjeu en termes de fiabilisation et d'homogénéisation des procédures « métiers », seront poursuivies en liaison étroite avec le service en charge du développement des systèmes d'information patrimoniaux à la direction générale des patrimoines. Cette politique de formation, élaborée selon les différents calendriers de mise en œuvre des outils existants ou à venir, prendra en compte les évolutions organisationnelles et fonctionnelles engendrées par les réorganisations administratives et territoriales. Ces formations concernent les différentes spécialités métiers : archives, patrimoine, musées.

- les formations à l'accueil des publics

Le département a diversifié en 2017 son offre de formations « Accueil des publics » en introduisant en particulier des thèmes liés à l'orientation des publics en établissements patrimoniaux pour les personnels d'accueil et de surveillance. Le département, en collaboration avec le département des publics de la direction générale, a poursuivi le développement des formations concernant les usages des pratiques numériques, notamment la médiation numérique relevant des établissements patrimoniaux.

Nous poursuivrons cette diversification en 2018 en essayant de concentrer la progression pédagogique sur le cœur de métier, touchant à la fois le personnel d'encadrement et les agents d'accueil et de surveillance.

- formations délocalisées et sur site patrimonial

Dernier axe prioritaire du département, nous complétons la programmation catalogue par la réalisation de formations délocalisées, qu'il s'agisse de stages organisés sur le territoire de métropole et d'outre-mer en partenariat avec les DRAC/DAC (stages juridiques, applications documentaires informatiques) ou bien de formations *in situ*, pour tel ou tel SCN, sur une thématique métier définie à l'avance.

III. Présentation des principales actions par domaine

Traduction des priorités pour 2018

- **la loi LCAP : formations de sensibilisation et formations juridiques**

Les formations de base se déclinent aussi bien dans les différentes disciplines métiers

Présentation du plan de formation 2018

(archives, musées, patrimoine) que dans des stages « transversaux » qui fédèrent des stagiaires des différents métiers patrimoniaux sur des thématiques communes.

En 2018, nous continuerons, comme en 2017, la mise en œuvre de la *loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine* et les formations juridiques de sensibilisation à dispenser dans les différents secteurs patrimoniaux. Nous poursuivrons le plan de formation qui touche l'ensemble du territoire. Nous organiserons des sessions sur le territoire en partenariat avec les services de formation des DRAC : une journée sur les conséquences juridiques de la loi LCAP pour les services des Monuments historiques et espaces protégés, une autre éventuelle pour les personnels du Service de l'architecture. Chaque journée permet à des collègues de présenter loi et décrets d'application, de les commenter et d'échanger avec les stagiaires, réunis par régions.

Par ailleurs, nous étofferons les formations juridiques pour les spécialités Patrimoine et Archives. Dans la continuité des formations à la loi LCAP, nous créerons en 2018 plusieurs formations juridiques qui compléteront les connaissances relatives aux nouveaux dispositifs réglementaires : « Plan de sauvegarde et de mise en valeur », « Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine », « Mise en œuvre de la convention du patrimoine mondial par la France ». Les conséquences de la loi LCAP sont prises en compte dans le contenu pédagogique actualisé des stages « Droit de l'urbanisme » (niveaux initiation et perfectionnement) et feront aussi l'objet d'une présentation adaptée au nouveau stage que nous mettrons en place en 2018 sur « Le droit de l'environnement, le régime de la publicité extérieure ». Nous proposerons aussi deux formations relatives au Patrimoine culturel immatériel (PCI), l'une présentant le PCI et son insertion dans la loi LCAP, l'autre consacrée à son champ d'application à des projets territoriaux.

Pour la spécialité Archives, nous créons une formation « Protection des données à caractère personnel », avec pour objectifs pédagogiques de maîtriser les enjeux liés à la mise en œuvre du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel et de la directive sur les données pénales, cerner l'articulation entre les problématiques « Informatique et libertés » et les problématiques « archives », connaître les règles déontologiques en matière de protection des données à caractère personnel (code de conduite européen pour les services publics d'archives).

- le domaine de la sécurité et de la sûreté

Nous maintiendrons notre offre de stages sécurité-sûreté avec des stages sûreté déclinés par disciplines tels « Sûreté dans les musées », « Vols, sûreté, malveillance dans les musées : prévenir et réagir », « Sûreté dans les monuments historiques », « Sûreté dans les locaux d'archives », « Lutte contre le pillage archéologique », comme un socle de formations pérennes.

Avec un agent de la mission de la sécurité, de la sûreté et de l'accessibilité de l'Inspection des patrimoines, nous mettrons en place des formations au secourisme *in situ* pour les SCN demandeurs, à Paris et en région. Nous ferons de même pour l'encadrement des SCN quant aux règles de conduite à tenir en cas d'attentat ; une première formation a eu lieu à Nice en 2017 qui servira de prototype à celle (s) de 2018.

- la poursuite des politiques de formation d'accueil des nouveaux arrivants

Les formations post-recrutement ayant un caractère obligatoire

Elles seront réservées aux personnels externes et pourront également être proposées aux agents issus des concours internes à leur demande ou à celle de leur hiérarchie. L'objectif de ces

Présentation du plan de formation 2018

formations est de situer l'environnement de travail sur le plan juridique ainsi que sur le plan de l'organisation des services d'affectation. Elles sont complémentaires des formations organisées par le Secrétariat général qui ont un caractère plus transversal. En 2018, nous développerons notamment des sessions post-recrutement pour les différentes catégories de personnels de la filière accueil et surveillance : agents d'accueil et de surveillance, TSC musées, en créant un post-recrutement pour les ISCP musées. Nous créons aussi en 2018 un post-recrutement pour les chargés d'études documentaires (CHED) option régie des œuvres, en complément du stage de base « Régie des œuvres, les fondamentaux ».

Les formations d'acquisition de notions fondamentales ou de perfectionnement

En 2018, le département continuera à adapter ses formations aux besoins d'acquisition de fondamentaux et connaissances avancées pour les agents des différentes spécialités métiers.

Dans la spécialité Archives, nous poursuivrons l'enrichissement du cycle « Archivage à l'ère numérique » avec la refonte pédagogique des stages « Records management » (stage basé sur une étude de cas complète) et « Échanges numériques et dématérialisation des procédures : l'impact des évolutions numériques sur les métiers » (nouveaux thèmes abordés comme l'Open data, dématérialisation des factures, dématérialisation des actes d'état-civil, saisine par voie électronique, avec des retours d'expériences d'archivistes et de chefs de projet DSI).

En complément, nous créerons en 2018 le stage de perfectionnement « Expérience et prise en main d'un outil de SAE (système d'archivage électronique) et de GED (gestion électronique de documents) », destiné à apporter les connaissances de base sur ces outils et leur mise en œuvre.

Pour la spécialité Musées, nous mettrons en œuvre, pour compléter le socle de formations présent chaque année (« Régie des œuvres : les fondamentaux », « Informatiser et documenter les collections d'un musée de France », « Inventaire des collections et marquage /Récolement décennal et post-récolement », « Diffuser les collections d'un Musée de France » - *formation accueillie chaque année dans un musée*), une offre actualisée pour 2018, sous forme d'ateliers de 2 à 3 jours : « Le constat d'état », « La régie d'exposition », « La régie des collections d'arts graphiques », « L'aide à la rédaction des plans de sauvegarde des œuvres dans les musées », « L'emballage et le transport des collections ».

Dans le champ thématique de la conservation-restauration, nous étofferons notre offre de stages de base et de perfectionnement, soit par spécialité (« Conservation des archives », « Conservation des matériaux (musées) » « Les mortiers de construction et de restauration » (stage nouveau 2018), soit en transversal (« Sensibilisation à la conservation préventive », « Plan de conservation préventive », « Prendre en charge les collections sinistrées »). Nous diversifierons en 2018 la programmation sur la conservation des différents supports, notamment documents photographiques et audiovisuels.

Concernant le patrimoine bâti et la législation s'y rapportant, nous continuerons à former les personnels des UDAP et des CRMH. Chaque année, les personnels techniques remettent à jour leurs connaissances ou acquièrent le cadre historique et législatif indispensable à leurs fonctions.

- les formations aux applications informatiques

Comme nous le faisons depuis plusieurs années en étroite partenariat avec le département des systèmes d'information patrimoniaux (DSIP) et les DRAC, nous déploierons des stages en

Présentation du plan de formation 2018

métropole et hors métropole relatifs à l'apprentissage des outils documentaires patrimoniaux. Cette politique, rendue d'autant plus nécessaire depuis la réorganisation des régions et de nos services déconcentrés avec des conséquences réglementaires induites par la loi LCAP et des impacts sur les pratiques métiers quant à leur homogénéisation, s'orientera prioritairement en 2018 vers la poursuite de stages AgrEgée, Gestauran, SIG, QGIS et Tigre. Ces formations nécessitent une étroite coordination entre les référents du DSIP, des services métiers et des responsables de formation des DRAC.

A la demande du Service des musées de France, nous prendrons en charge en 2018 des formations, pour les personnels des musées nationaux, de mise à niveau des connaissances sur l'outil Micromusée (consolidation des données), avant passage sur un nouvel outil logiciel.

- les formations à l'accueil des publics

Nous poursuivons en 2018 notre politique de développement d'un parcours pédagogique de formations relatives à l'accueil des publics, à destination des personnels d'accueil et de surveillance et des personnels d'encadrement. Après la mise en œuvre en 2017 d'un stage sur « L'accueil actif et l'orientation et information du contenu culturel », nous continuerons la démarche en 2018 avec une offre portant à la fois sur les fondamentaux et l'actualisation des pratiques métiers de l'accueil et de la surveillance (nouvelles technologies, etc).

Dans le même ordre d'idée, nous poursuivons en 2018 le développement du parcours de formation initié en 2016 sur les réseaux sociaux pour les agents des services des publics, de la médiation, etc. Nous reconduirons la formation niveau 1 et 2 sur les réseaux sociaux et nous créerons en 2018 deux formations complémentaires : un stage sur « La conception de projets numériques », un module transversal et expert sur « Les pratiques autour des nouvelles écritures dans les médiations numériques ».

Par ailleurs, à la demande du Secrétariat général (la chargée de mission labels Egalité et Diversité), nous produirons en 2018 une formation sur « L'accueil des publics du champ social : mettre en œuvre une démarche d'accueil, d'accompagnement et de médiation en direction des publics du champ social ».

- formations délocalisées et sur site patrimonial

Actuellement, les formations intra programmées en 2018 concernent les établissements suivants : musée Chagall à Nice, château de Malmaison, musée de Saint-Germain-en-Laye (formations à l'accueil des publics (gestion des conflits, accueil et NTIC, etc). Nous accompagnerons aussi des actions de formation au secourisme et à la lutte contre l'incendie dans différents services à compétence nationale ou services déconcentrés.

IV. Programme prévisionnel détaillé (tableaux annexes)